



CONSEIL COMMUNAL DE
NOVILLE

Séance du Conseil communal de la commune de Noville
Jeudi 05 octobre 2017, à 20 h 00, au Cotterd

Procès-verbal no 03/2017

Présidence : Mme Sandie Nicaty (1^{ère} vice-Présidente)

Municipalité	Présents	Excusé
M. Pierre-Alain Karlen	Syndic	
Mme Corinne Ballif Grognoz	Municipale	
M. Reynald Dänzer	Municipal	
M. Pierre-Alain Favrod	Municipal	
M. Roland Mooser	Municipal	

Ordre du jour :

1	Appel	Page 1
2	Assermentation	Page 2
3	Nomination d'un membre de la commission d'urbanisme	Page 2
4	Procès-verbal de la séance du 16 juin 2017	Page 2
5	Communications du bureau	Page 2
6	Communications de la Municipalité	Page 2
7	Préavis No 04-2017, du 11 septembre 2017, relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2018	Page 3
	7.1 Rapport de la Commission des Finances et de Gestion	Page 4
	7.2 Adoption du préavis No 04-2017	Page 4
8	Divers	Page 4

Il est 20 h 00, Mme la vice-Présidente salue les conseillères et conseillers présents à la séance. Elle passe de suite la parole à Mme Esther Bernard qui procède à l'appel :

1. Appel

Présents : 27

Excusés : 7

Absents : 0

Le quorum est atteint. Mme la vice-Présidente déclare la séance ouverte. Comme à l'accoutumée, elle rappelle que les interventions des conseillères et conseillers se font debout, conformément à l'article 70 du règlement du Conseil communal. En outre, chaque intervenant mentionnera ses nom et prénom, ceci afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Pour terminer elle remercie tous les participants de bien vouloir éteindre leur téléphone portable.

L'ordre du jour ne fait l'objet d'aucune modification, la séance se déroulera conformément au document tel que proposé.

Mme la vice-Présidente rappelle que suite au décès de Mme la conseillère Annelise Trollux, il sera procédé à l'assermentation d'un nouveau conseiller et à la nomination d'un membre de la commission d'urbanisme, comme prévu aux points 2 et 3 de l'ordre du jour.

2. Assermentation

Mme la vice-Présidente prie M. Pierre-André Girardin (élu 3^{ème} des viennent-ensuite lors des élections du 28 février 2016) de se présenter devant l'assemblée. Elle demande aux personnes présentes de bien vouloir se lever. Elle donne lecture de la prestation de serment puis procède à l'assermentation. Mme la vice-Présidente félicite M. Pierre-André Girardin, l'assemblée applaudit.

3. Nomination d'un membre de la commission d'urbanisme

M. le conseiller Jean-Luc Terrettaz se propose. Il n'y a pas d'autre candidat, de ce fait M. Jean-Luc Terrettaz est élu par acclamation de l'assemblée.

4. Procès-verbal de la dernière séance

Le document est passé en revue page par page. Il n'y a pas de remarque, le PV est adopté tel que présenté, à l'unanimité, à main levée. Il n'y a pas d'avis contraire, une abstention.

5. Communications du Bureau

Néant.

6. Communications de la Municipalité

En préambule, M. le Syndic Pierre-Alain Karlen apporte une réponse à deux questions ainsi qu'à une remarque de la Commission des Finances et de Gestion formulées lors de la séance du 15 juin dernier :

Question : *Pourquoi le fonds de réserve de fr. 300'000 sous chiffre 9882.2 « Réserve stand de tir » n'a-t-il pas été utilisé pour financer la rénovation du Cotterd ?*

Réponse : Selon les directives comptables de notre boursier, cette réserve ne peut être activée qu'au bouclage définitif du compte. Des aménagements ont encore eu lieu au cours de cette année. Le compte « Cotterd » sera certainement bouclé définitivement en fin d'année; à ce moment-là le montant de réserve prévu pourra être basculé.

Question : *Qu'est-il prévu, pour le montant de fr. 460'638.- mentionné sous chiffre 9282.66 « Réserve abri PC » ?*

Réponse : La commune n'a actuellement pas de projet de construction d'abri PC. Elle ne peut donc pas disposer de ce montant. Toutefois, en raison d'une restructuration du service de la protection civile, il y a lieu de maintenir un regard attentif sur les finances.

Remarque de la COFIGE : *La Commission souhaite avoir des éclaircissements quant à l'augmentation de la facture sociale et de la facture de la réforme policière. Elle demande à la Municipalité d'entreprendre des démarches afin de clarifier ces variations :*

Réponse (obtenue auprès du service des communes et du logement) : Le protocole d'accord signé en 2013 entre le Conseil d'Etat et les deux associations faïtières qui sont : l'Union des communes vaudoises et l'Association des communes vaudoises prévoyait une échéance au 31 décembre 2017. Les parties devaient ouvrir une négociation pour régler la participation des communes pour les années 2018 et suivantes. Les signataires du protocole d'accord ont décidé de reporter la signature à 2022 et que la participation financière des communes qui s'élevait à fr. 61'200'300.- continuerait à être indexée au taux de 1,5 % par année. Pour 2018, le montant à la charge des communes s'élève donc à fr. 66'900.000. Il est encore précisé que la gestion de la facturation sera assurée par les services de la police cantonale vaudoise.

M. le Syndic précise que Noville n'est pas la seule commune à réagir auprès des services cantonaux pour signaler que les contribuables réagissent à la fluctuation de la facture policière, sans savoir à quoi correspondent exactement la facturation des prestations fournies par les forces de l'ordre, la gendarmerie vaudoise en l'occurrence. M. le Syndic rappelle que Noville est également représentée au sein de l'association vaudoise des polices déléгатrices en matière de sécurité. Cette dernière représente plus de 130 communes sans corps de police.

➤ **M. Pierre-Alain Favrod :**

- Au cours des intempéries qui ont traversé notre région le 18 août dernier, environ 800 m³ de bois ont été déracinés sur la commune de Noville. Des travaux, pour un montant de fr. 8000.-, ont déjà été réalisés afin de rendre le réseau routier praticable et sans danger. Toutefois, il y a lieu de faire preuve de prudence, lors de balades en forêt, le risque de chutes de branches ou d'arbres persiste encore à certains endroits.

- Les vendanges communales se sont déroulées le 26 septembre dernier. En raison de la sécheresse qui a sévi en début de saison, la qualité du raisin était exceptionnelle, mais de faible quantité. 710 kilos de raisin ont été récoltés, ce qui représente 600 grammes au m² au lieu des 1,650 kg autorisés.

- La Chrysomèle des racines du maïs a attaqué plusieurs parcelles de cette graminée dans le chablais. Depuis son introduction accidentelle sur le continent européen en 1992, ce petit coléoptère a colonisé l'Italie du Nord pour apparaître en Suisse au Tessin en 2000. Dans le but de combattre efficacement ce dangereux ravageur, des mesures de lutte indirectes sont prévues. L'interdiction de cultiver du maïs en 2018 sur toutes les parcelles sur lesquelles il a été semé en 2017 fait partie de ces mesures. Cette interdiction de cultiver du maïs, 2 ans de suite sur la même parcelle s'applique aussi les années suivantes tant que l'éradication n'est pas atteinte.

➤ **M. Reynald Dänzer :**

- 146 élèves ont fait leur entrée au sein de l'établissement primaire et secondaire Villeneuve Lac, le 21 août dernier, contre 150 lors de la rentrée 2016. Cette année, l'organisation des transports scolaires ne s'est pas très bien déroulée. La tâche est complexe, plusieurs difficultés ont été rencontrées : horaire et vitesse mal adaptés, bus surchargés, arrêts oubliés, etc. Plusieurs séances entre les membres du comité exécutif de l'établissement primaire et secondaire du Haut-Lac, la direction des écoles et le transporteur ont eu lieu, ceci afin de trouver des solutions et d'offrir des transports scolaires adaptés. Des mesures ont été mises en œuvre, des courses supplémentaires ont été ajoutées, entre autres. En outre, la situation devrait s'améliorer avec l'entrée en vigueur du nouvel horaire des CFF à partir du 10 décembre prochain.

- Les travaux pour l'agrandissement de la déchetterie vont débuter dans le courant du mois d'octobre. 225 m² supplémentaires seront mis à disposition.

- La 1^{ère} semaine de novembre, des travaux pour le remplacement de la chaîne mère seront entrepris au Port de L'Eau Froide.

- Les travaux pour le creusement du canal du Haut-Lac, qui cheminera de Roche au Léman, vont être entrepris dès le 1^{er} novembre prochain, ils débuteront à partir du Lac.

➤ **M. Roland Mooser :**

- Les services cantonaux ont délivrés l'autorisation pour l'installation de modérateurs de trafic à Noville. Une enquête sur les nuisances liées au bruit a toutefois dû être exécutée. Les travaux débuteront dès le mois de mars 2018, au terme de la procédure de mise à l'enquête.

- Pour terminer et comme chacun a pu le constater, des panneaux absorbants ont été installés dans ce local, ce qui améliore considérablement l'acoustique.

Mme la vice-Présidente remercie les membres de la Municipalité pour leurs communications.

Le rapport de la Commission des Finances et de Gestion est remis à chaque conseiller/ère par les scrutatrices Mmes Sandra Favrod et Laurence Stettler.

7. Préavis No 04-2017 du 11 septembre 2017, relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2018

Mme la vice-Présidente passe la parole à M. le Syndic Pierre-Alain Karlen pour la présentation du préavis :

En préambule M. le Syndic rappelle que le préavis doit impérativement être validé pour le 30 octobre. Les communes qui auraient manqué ce délai verraient l'arrêté d'imposition reconduit tacitement.

Le résultat de 2016 fut excellent puisque la marge d'autofinancement a permis de financer une bonne part des importants investissements de l'exercice. Il n'en demeure pas moins que l'endettement reste important. L'endettement total par habitant est de fr. 6'724.- (en 2015 : fr. 6'484.-).

Comme chaque année, au moment de la rédaction de ce texte, de nombreuses inconnues subsistent encore et ce préavis est établi une nouvelle fois sur des prévisions incertaines. En effet, c'est en l'absence des chiffres concernant toutes les participations aux charges cantonales et péréquations intercommunales que le taux d'imposition du prochain exercice doit être fixé.

Le décompte final 2016 de la péréquation intercommunale et de la facture sociale met en évidence le caractère aléatoire de ce concept cantonal de répartition. En effet, ce n'est que lorsque toutes les communes ont bouclé l'exercice comptable qu'une nouvelle clé de répartition définit celles qui doivent payer davantage que le montant prévisionnel alors que d'autres se voient restituer les montants perçus en trop.

Cette procédure est donc systématiquement en décalage, dès lors que l'arrêté d'imposition doit impérativement être déposé au 31 octobre quand bien même l'élaboration du budget est en cours pour être présenté au Conseil communal en décembre.

Bien que l'élaboration du budget communal 2018 ne soit pas terminée, la Municipalité pense qu'en l'état de ses connaissances et du résultat positif mais peu significatif de l'année 2016, la commune sera en mesure de s'acquitter de ses charges financières sans avoir recours à une modification du taux d'imposition de 78,5 %.

Mme la vice-Présidente remercie M. le Syndic Pierre-Alain Karlen et ouvre la discussion. Il n'y a pas d'intervention.

7.1 Rapport de la Commission des Finances et de Gestion

Mme La vice-Présidente donne la parole à M. Christophe Carrel, Président, qui lit le rapport. Comme les amortissements sont chaque année possible et que les taxes indirectes sont en constante augmentation, la Commission demande que les moyens nécessaires soient alloués pour une restauration importante du bâtiment du collège (rattrapage d'entretien) et que les routes soient plus rapidement remises en état.

Mme la vice-Présidente remercie M. Carrel. Il n'y a pas d'intervention.

7.2 Adoption du préavis No 04-2017

Mme la vice-Présidente donne lecture des conclusions du préavis et procède au vote. Le préavis est accepté à main levée, à l'unanimité, il n'y a pas d'avis contraire, aucune abstention.

Réponse de M. Karlen à la demande de la COFIGE : Au sujet de la restauration du collège, il n'y a actuellement aucune étude en cours. Toutefois, la Municipalité est consciente de la situation.

En ce qui concerne l'état des routes, M. le Syndic donne la parole à **M. Mooser**, Municipal en charge de ce département pour un point de la situation : Afin de pouvoir bénéficier des subsides cantonaux et fédéraux, un bureau d'ingénieur a été mandaté afin d'établir un inventaire de l'état des routes et chemins communaux, ce qui permettra de déterminer l'ordre de priorité des travaux. Les subsides, pouvant s'élever jusqu'à environ 50 % de la facture finale, ne sont alloués que sur la base d'étude effectuées par des bureaux spécialisés. Ensuite, l'inventaire établi sera soumis aux services cantonaux et fédéraux, puis un état des lieux sera effectué sur place. Les travaux pourraient débuter à l'automne 2018. Pour terminer, M. Mooser précise que les routes et chemins actuels ne sont plus adaptés aux engins agricoles contemporains, toujours plus performants.

8. Divers

M. Karlen : La mise à l'enquête du plan général d'affectation a eu lieu. La Municipalité a reçu des directives afin de négocier avec le canton certains changements ou adaptations, ceci dans le but de traiter les oppositions qui bloquent la procédure. Un nouveau dossier a été déposé pour examen préalable complémentaire. Il est à relever que seuls les parcelles ou les secteurs qui ont subi des modifications feront l'objet d'une nouvelle mise à l'enquête publique.

- L'examen préalable des modifications du PPA des Fourches est terminé. Il a donné lieu à 42 pages de remarques, émanent du service de la protection économique et du commerce (SPECo) notamment.

M. Daniel Bernard : Pour faire suite à une communication qu'il a transmise au greffe municipal qui recevait de nombreux appels téléphoniques de la part de promeneurs, il informe l'assemblée que la période de chasse générale a débuté le 1^{er} octobre. Elle se déroulera durant tout le mois les lundis mardis jeudis et vendredis.

Question de M. Derek Grangier : La Municipalité a-t-elle étudié la possibilité de créer un arrêt postal dans la partie nord du village, suite à la suppression de l'arrêt « Noville, poste » :

Réponse de M. le Syndic Pierre-Alain Karlen : Après discussions avec les services de l'Etat et l'entreprise Car Postal aucune solution idéale n'a été trouvée.

Réponse de M. Reynald Dänzer : Des améliorations seront apportées à l'arrêt « Noville Collège » afin que le chargement et le déchargement des passagers soit facilité, mais aussi pour que les nombreux élèves qui attendent le bus à cet endroit disposent d'un emplacement adéquat et mieux adapté.

Il n'y a plus d'intervention, Mme la vice-Présidente clôt l'assemblée à 21 h 05.

Noville, le 30 octobre 2017

La vice-Présidente

La Secrétaire

Sandie Nicaty

Esther Bernard